

Procès-verbal n° 17

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 24 juin 2020 à 19h30 à la Grande Salle de Bex

Présidence : Mme Circé Fuchs

Excusés : Mmes et MM. Lionel Cherix, François Gillard, Fabia Guérin, Vincent Monnard, Christophe Saia et Laure-Reine Tabac

1. Appel

Avec 53 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après les salutations d'usage et l'appel, Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Communications de la Présidente
4. Rapport des commissions
 - 4.1 Sur le préavis n° 2020/07 « Aménagements extérieurs de l'Ancien Stand de Vauvrise »

Rapporteur pour la commission ordinaire	<i>M. Denis Aviolat</i>
Rapporteur de minorité pour la commission ordinaire	M. Reynold Cherix
Rapporteur pour la commission des finances	<i>M. Xavier Noël</i>
5. Motions, postulats, interpellations
 - 5.1 Postulat de M. le Conseiller David Fankhauser du groupe Avançons intitulé « N'oublions pas les enfants à l'Ancien Stand de Vauvrise – offrons leur une place de jeux »
 - 5.2 Interpellation de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux souterraines de notre commune et de la région ? »
6. Examen de la gestion et des comptes 2019
 - 6.1 Rapport de la commission de gestion *Mme Judith Warpelin*
 - 6.2 Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
 - 6.3 Examen des motions en suspens
 - 6.4 Rapport de la commission des finances M. Christoph Roesler
 - 6.5 Approbation de la gestion et des comptes

7. Nomination du Bureau du Conseil pour 2020 – 2021
 - 7.1 Du (de la) Président(e)
 - 7.2 Du (de la) 1^{er} vice-président(e)
 - 7.3 Du (de la) 2^{ème} vice-président(e)
 - 7.4 Des scrutateurs
 - 7.5 Des scrutateurs suppléants
8. Communications de la Municipalité
9. Vœux et demandes de renseignements

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2020

Mme la Présidente mentionne que l'intervention relative au stockage de carcasses de voitures dans la zone industrielle a été faite par M. le Conseiller François Meili et non par M. le Conseiller Eric Maendly.

Mme la Conseillère Valérie Moret précise qu'à la page 10, paragraphe 4, ce n'est pas Mme la Conseillère Anita Revaz qui est intervenue concernant la précision énoncée dans le rapport des commissions ordinaire et des finances, mais elle-même.

M. le Conseiller Christoph Roesler souhaite ajouter un paragraphe au point 5 mentionnant qu'une pétition pour le maintien de la fête des écoles le samedi munie de 805 signatures a été envoyée à la Direction des écoles.

Mme la Conseillère Marielle Kohli précise que l'invitation reçue par Mme la Présidente au Noël du Châtel a été citée deux fois.

Ces modifications sont acceptées et le procès-verbal n° 16 de la séance du 13 mai 2020 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications de la Présidente

La Présidente informe l'assemblée avoir reçu l'invitation suivante :

- Assemblée générale de la brasserie la Mine le 25 juin 2020.

Elle donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- le Tribunal Cantonal concernant le recours Pro Natura et consorts, le dossier étant toujours disponible au greffe municipal pour les membres qui souhaitent le consulter,
- la Fontanelle concernant son assemblée générale qui a été reportée ainsi que son rapport d'activité 2019,
- la Préfecture du district d'Aigle concernant la préparation des séances du Conseil communal,
- le DEIS concernant la directive relative aux séances des groupes politiques,
- la Municipalité concernant la gestion et les comptes 2019, le préavis discuté dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Elle rappelle à l'assemblée qu'il est important de respecter les délais pour la remise des rapports, postulats, motions ou interpellations. Ces documents doivent être envoyés signés au greffe municipal au plus tard le lundi à 11h30 avant la séance du Conseil communal.

Pour finir et suite à une discussion que Mme la Présidente a eue avec les membres du Bureau du Conseil, elle propose que le site internet du Conseil communal soit modifié par la secrétaire en ajoutant des onglets afin que les postulats, interpellations, motions, rapports des préavis puissent être consultés directement en ligne, ce qui faciliterait les envois des documents. Pour uniformiser les documents, des modèles vont être créés et seront mis en ligne.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon demande que les réponses des interpellations, postulats et motions soient aussi mises sur le site.

La proposition de modifier le site internet du Conseil communal est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Avec l'arrivée de Mme la Conseillère Anne Bielman à 19h50, le nombre de membres présents est porté à 54 et la majorité est de 28.

4. Rapport des commissions

4.1 Sur le préavis n° 2020/07 « Aménagements extérieurs de l'Ancien Stand de Vauvrise »

M. le Conseiller Denis Aviolat donne lecture du rapport de majorité pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Reynold Cherix donne lecture du rapport de minorité pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Xavier Noël donne lecture du rapport pour la commission des finances.

Le rapport de majorité refuse les conclusions du préavis et le rapport de minorité accepte les conclusions tout en proposant 3 amendements.

Le premier amendement précise que les caméras de surveillance devront être disposées de manière à surveiller aussi le parking en terre battue. Le deuxième amendement précise que le parking sud-ouest le long du chemin de Vauvrise devra être marqué et utilisé normalement afin de pouvoir être utilisé pour du stationnement lors de co-voiturage par exemple. Le troisième amendement précise que la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite devra être du côté nord-est, près de la place de stationnement qui leur est réservée.

L'entrée en matière est combattue par M. le Conseiller Denis Aviolat qui propose de reporter la décision de ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Jean-François Cossetto rappelle que le dépassement de 10 % du préavis n° 2018/05 "Transformation de l'ancien Stand de Vauvrise" est dû à la vétusté du bâtiment et à des travaux structurels imprévus ainsi qu'à l'achat de mobilier, vaisselle et rideaux qui n'avait pas été prévu dans le préavis. Il précise que les travaux pour la pose du revêtement sous le couvert et la petite butte cachant les bennes qui étaient initialement prévus dans le préavis n° 2018/05 pour un montant de fr. 69'000.-- ont été inclus dans le préavis n° 2020/07 "Aménagements extérieurs de l'ancien Stand de Vauvrise. La Municipalité propose le préavis n° 2020/07 afin d'améliorer les abords de l'ancien Stand de Vauvrise, suite à différentes demandes des voisins relatives à l'accès aux abris de protection civile, en raison de la vétusté du revêtement du côté nord du Stand, ainsi qu'au vu de l'avancement des travaux.

La rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ne peut pas être du côté souhaité par la commission suite aux différences de niveaux entre la terrasse côté sud et le parking. Il précise

également qu'aucune dépense supplémentaire liée à la crise sanitaire n'a été encourue malgré les mesures spéciales prises et mises en place pour la réalisation des travaux.

M. le Syndic Pierre Rochat précise que le report du présent préavis ne réduira pas les coûts des aménagements extérieurs.

M. le Conseiller Eric Maendly regrette l'absence du municipal en charge des bâtiments à la séance de la commission, car des questions techniques ont troublé certains commissaires, mais suite aux informations et explications reçues, il ne souhaite plus refuser les conclusions du préavis et invite les membres à accepter le préavis 2020/07 avec les amendements.

Mme la Conseillère Annelise Cretton s'étonne du dépassement du préavis n° 2018/05 "Transformation de l'ancien Stand de Vauvrise" qui mentionnait que les travaux pour la rénovation de cet ouvrage ne dépasseraient pas fr. 1'850'000.-- étant donné que certains postes avaient été évalués plus haut pour éviter de mauvaises surprises.

M. le Conseiller Benjamin Schwab rappelle qu'il faut formellement accepter l'entrée en matière pour discuter de l'aspect financier et propose de voter l'entrée en matière afin de pouvoir continuer les discussions.

La parole n'est plus demandée, l'entrée en matière peut être votée. Le Conseil communal accepte l'entrée en matière par 35 oui, 10 non et 6 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

M. le Conseiller Philippe Sarda est surpris de constater le dépassement du préavis n° 2018/05 qui précisait pourtant que les travaux ne dépasseraient pas le montant prévu. Il estime que certaines choses sont mentionnées dans les deux préavis et se mélangent et les explications ne sont pas très claires. Il estime qu'il n'y a pas une réelle urgence pour terminer les travaux et propose de reporter ce préavis.

Mme la Conseillère Valérie Moret estime que le postulat concernant une place de jeux à l'ancien Stand de Vauvrise est une excellente idée et ce projet devrait être inclus dans le préavis 2020/07. De plus et aux vues des dépenses déjà engagées, elle pense qu'il serait judicieux d'attendre la fin des travaux de rénovation avant d'accepter ce nouveau préavis.

Mme la Conseillère Marielle Kohli pense que le préavis 2020/07 doit être accepté, car les aménagements extérieurs prévus sont de bonne qualité. Le dépassement du préavis no 2018/05 ne devrait pas influencer cette décision.

M. le Syndic Pierre Rochat précise que la Municipalité n'est pas satisfaite du dépassement. Mais suite aux travaux de rénovation, l'ancien Stand de Vauvrise est devenu un magnifique objet et il trouve dommage d'attendre pour effectuer les aménagements extérieurs qui augmenteraient la beauté de ce lieu.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz explique qu'en 2019 il a étudié la possibilité d'améliorer la chaussée, de rénover le parking et de supprimer les buttes qui n'avaient pas été démontées lors de la désaffectation du Stand en 1998. Après réception des offres chiffrées, le montant était trop élevé pour l'inclure dans son budget de fonctionnement et nécessitait un préavis.

Mme la Conseillère Annelise Cretton maintient son avis sur le report de ce préavis étant donné que les finances de la commune sont incertaines pour 2020 en raison de la crise sanitaire.

M. le Municipal Jean-François Cossetto répond à M. le Conseiller Philippe Sarda et précise que la commission souhaitait effectivement que les travaux de rénovation de l'ancien Stand de Vauvrisse coûtent fr. 1'500'000.-- mais que les offres reçues n'ont pas permis de satisfaire ce souhait, raison pour laquelle le préavis n° 2018/05 a été accepté pour un montant de fr. 1'850'000.--.

M. le Conseiller Philippe Sarda ne comprend pas l'achat d'une sono pour le Stand de Vauvrisse étant donné que lors du dernier Conseil communal, le remplacement de l'équipement son de la Grande Salle du Parc a été accepté, équipement qui peut être déplacé au Stand. Il estime que les explications ne sont pas claires et souhaite reporter ce préavis en y incluant éventuellement le postulat qui va être proposé plus bas.

M. le Conseiller Urs Wenger rappelle que le nouvel équipement son de la Grande Salle du Parc n'est pas prévu pour le déplacer pour chaque petit événement organisé au Stand, l'objectif étant de pouvoir le déplacer lors de la réfection de la Grande Salle ou exceptionnellement lors des grandes manifestations. Ensuite, il précise qu'il a un problème avec les montants engagés qui commencent à être relativement conséquents et qui s'approchent du montant d'un projet d'une salle multi culturelle, projet qui avait été refusé à l'époque, car le montant était trop élevé. Mais malgré tout, il estime que les aménagements extérieurs sont nécessaires.

M. le Conseiller Benjamin Schwab rappelle également qu'il n'est pas prévu de déplacer le nouvel équipement son de la Grande Salle à chaque petit événement. Bien qu'il n'y a aucune urgence à effectuer les aménagements extérieurs, il pense que si les travaux ne sont pas réalisés cette année, l'aspect des extérieurs négligés pourrait dissuader les gens de louer cet objet et ce serait vraiment dommage. Il trouve également dommage de revenir sur le dépassement du préavis n°2018/05 car dans le domaine de la construction ou de la rénovation, un dépassement de 10 % des coûts devisés est souvent attendu.

M. le Conseiller Xavier Noël rappelle que la commission souhaitait que le réaménagement de l'ancien Stand de Vauvrisse ne coûte que fr. 1'500'000.-- mais la réalité du terrain ne peut pas forcément adhérer aux vœux formulés. Cependant et bien que le vœu de la commission portait sur un montant de fr. 1'500'000.-, le préavis a été accepté pour un montant de fr. 1'850'000---.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon précise que dans chaque préavis engageant des travaux importants, un poste divers et imprévu est prévu. Or dans le préavis n° 2018/05, ce poste n'a pas été mis et personne ne la signalé.

M. le Syndic Pierre RoCHAT précise qu'il n'est pas content du dépassement et qu'il n'avait pas non plus remarqué que certains postes, comme par exemple l'acquisition du mobilier, n'étaient pas prévus dans le préavis n° 2018/05. Il aimerait cependant que les deux préavis ne soient pas mélangés et que les aménagements extérieurs prévus dans le préavis n° 2020/07 soient acceptés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter les trois amendements séparément.

Le Conseil communal de Bex décide :

- d'accepter par 46 oui et 4 abstentions l'amendement n° 1 du préavis n° 2020/07 qui précise que les caméras de surveillance devront être disposées de manière à surveiller aussi le parking en terre battue ;
- d'accepter par 31 oui, 7 non et 11 abstentions l'amendement n° 2 du préavis n° 2020/07 qui précise que le parking sud-ouest le long du chemin de Vauvrisse devra être marqué et utilisé

normalement afin de pouvoir être utilisé pour du stationnement lors de co-voiturage par exemple.

Suite aux discussions et explications, M. le Conseiller Reynold Cherix propose de retirer l'amendement n° 3.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Bex décide par 32 oui, 9 non et 10 abstentions :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements extérieurs de l'Ancien Stand de Vauvrise ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 350'000.-- ;
- c) d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de fr. 90'000.-- par le débit du compte 9282.016 « réserve dispenses créations places parcs obligatoires » ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 260'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 13'000.-- par an ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5. Motions, postulats, interpellations

5.1 Postulat de M. le Conseiller David Fankhauser du groupe Avançons intitulé « N'oublions pas les enfants à l'Ancien Stand de Vauvrise - offrons leur une place de jeux »

M. le Conseiller David Fankhauser lit son postulat intitulé « N'oublions pas les enfants à l'Ancien Stand de Vauvrise - offrons leur une place de jeux ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Denis Aviolat demande à M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz de donner les explications des quelques travaux prévus qu'il avait présenté à la commission ordinaire chargée d'étudier le préavis n° 2020/07.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz explique que l'ensemble du parc restant va être aménagé petit à petit afin de rendre le lieu plus convivial. Un chemin en gravier a déjà été aménagé et il est prévu d'installer une ou deux tables et d'autres aménagements qui ne sont actuellement pas encore définis.

M. le Conseiller Michael Dupertuis estime que c'est un lieu magnifique et idéal pour les enfants. Il soutient ce postulat et trouve que c'est une très bonne idée.

M. le Conseiller David Fankhauser précise qu'il souhaite que cette zone soit un peu mieux aménagée et plus accueillante pour les enfants, raison pour laquelle il dépose ce postulat.

Mme la Conseillère Eliane Comte ne soutient pas ce postulat. Une place de jeux à cet endroit amènerait trop de bruit.

M. le Conseiller Reynold Cherix précise que M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz a effectivement parlé à la commission ordinaire de tables de pique-nique, mais pas d'aménagement d'une place de jeux.

M. le Conseiller Marc Mundler soutient également ce postulat.

M. le Conseiller David Fankhauser précise qu'il réside tout près du parc Robinson et il n'a jamais été dérangé par le bruit.

La parole n'étant pas demandée.

Le postulat est pris en considération par 37 oui, 7 non et 6 abstentions.

Par 35 oui, 4 non et 6 abstentions, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude.

M. le Conseiller Pierre Echenard demande la parole et s'étonne du nombre de conseillers qui ne votent pas. Mme la Présidente lui rappelle que les conseillers ont le droit de s'abstenir de voter.

5.2 Interpellation de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe socialiste intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux souterraines de notre commune et de la région ? »

M. le Conseiller Christophe Grand donne lecture du titre de son interpellation « Qu'en est-il du Chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ? »

Plus de cinq conseillers appuient cette interpellation. M. le Conseiller Christophe Grand développe son interpellation.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que les eaux bellerines viennent d'altitude et qu'elles sont analysées régulièrement avec plus de quinze paramètres mesurés. Les résultats démontrent que les mesures prises ne dépassent le seuil autorisé et il ne pense pas que les eaux bellerines contiennent du chlorothalonil.

M. le Conseiller Eric Maendly rejoint l'avis de M. le Syndic et précise que ce fongicide est présent dans les eaux qui sont pompées dans la nappe phréatique en plaine ce qui n'est pas le cas des eaux bellerines. De plus, il rappelle que les eaux bellerines sont analysées régulièrement.

M. le Conseiller Marc Mundler trouve certaines remarques irrespectueuses par rapport au travail fourni par l'interpellant.

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente propose de passer au vote pour le traitement de cette interpellation.

Mme la Conseillère Annelise Cretton demande la procédure à suivre si les membres du Conseil n'acceptent pas le classement de cette interpellation. Mme la Présidente explique que si le Conseil communal refuse de classer cette interpellation, l'interpellant doit déposer une résolution qui sera envoyée à la Municipalité pour réponse.

Avant de passer au vote, M. le Conseiller Tristan Matile souhaite savoir si les réponses reçues par la Municipalité conviennent à l'interpellant.

M. le Conseiller Christophe Grand n'est pas satisfait des réponses. Il souhaite une réponse détaillée pour chacune de ses questions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Par 22 oui, 24 non et 2 abstentions, le classement de l'interpellation est refusé.

Mme la Présidente rappelle la procédure à suivre suite à ce refus et demande à l'interpellant s'il souhaite déposer une résolution et quel est son intitulé.

M. le Conseiller Christophe Grand souhaite effectivement déposer une résolution afin d'avoir une réponse détaillée à chacune de ses questions.

6. Examen de la gestion et des comptes 2019

6.1 Rapport de la commission de gestion

Étant donné que tous les membres du Conseil communal ont reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, Mme la Présidente propose de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion générale est ouverte.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon félicite le travail de la commission de gestion. Elle aimerait connaître la date de la fin des travaux de l'église catholique et elle souhaite savoir pour quelles raisons le rapport sur l'utilisation des glyphosates demandé à M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz n'est pas parvenu à la commission de gestion.

M. le Conseiller Michael Dupertuis félicite également le travail effectué par la commission de gestion. Il voudrait aussi connaître les raisons de la non-transmission du rapport sur l'utilisation des glyphosates. Concernant le vœu n° 4 en page 7 relatif à la construction d'un nouveau collège sur la commune, il estime qu'il est grand temps de construire un nouveau collège sur notre commune vu la population et le nombre d'élèves qui est en augmentation constante sans attendre un partenariat avec les écoles d'Ollon.

La parole n'est plus demandée et la discussion est terminée.

6.2 Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

Mme la Présidente rappelle la procédure appliquée. Les vœux et observations sont lus par la présidente de la commission de gestion, Mme la Présidente lit les réponses de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion. Si la discussion n'est pas demandée, la réponse de la Municipalité est considérée approuvée et ne sera donc pas soumise au vote du Conseil.

Vœu n° 1 : Nous saluons l'installation des nouveaux bancs et nous vous invitons à poursuivre la pose des poubelles à leur côté ainsi que tout au long des parcours de balade sur notre commune (entre autres colline de Chiètres, du Montet, etc.).

Réponse : La Municipalité prend bonne note de ce vœu.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Anne Bielman souhaite savoir si la Municipalité va donner une suite favorable ou défavorable en répondant qu'elle prend bonne note de ce vœu.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que la Municipalité a effectivement remarqué qu'il manquait des poubelles. Elle est en accord avec ce vœu et va faire le nécessaire pour la pose de poubelles supplémentaires.

Mme la Conseillère Marielle Kohli a effectivement remarqué qu'une poubelle avait été installée. Cependant, elle précise et trouve dommage que ce soit une poubelle à chien et souhaite savoir quels déchets peuvent être mis dans cette dernière.

M. le Muniपाल Pierre-Yves Rapaz rappelle que tous les déchets peuvent être déposés dans cette poubelle, hormis les déchets ménagers.

La discussion n'est plus demandée.

Par 46 oui et 2 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 2 : Nous demandons expressément que les informations en lien avec les manifestations communales soient plus précises et que les liens des sites internet des organisateurs soient systématiquement insérés. Notre commune dispose-t-elle d'un chargé de communication et quelles sont ses attributions, ainsi que le pourcentage dédié ?

Réponse : Les informations portées sur le site communal sont celles fournies par les organisateurs. La commune ne dispose pas d'un chargé de communication. Les communications d'ordre général sont gérées par le secrétariat municipal, dans la mesure de ses possibilités.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon pense que la Municipalité pourrait faire mieux comme par exemple, la création d'un formulaire à faire remplir par l'organisateur de la manifestation qui permettrait ainsi d'uniformiser les informations mises sur le site.

M. le Conseiller Tristan Matile précise que toutes les informations concernant la manifestation sont mentionnées dans le POCAMA pour autant que l'organisateur remplisse correctement le formulaire. Il imagine que l'adjudant Ludovic Riedi pourrait transmettre ces informations au secrétariat municipal lorsqu'il envoie le dossier à la Municipalité pour signature.

La discussion n'est plus demandée.

Par 23 oui, 19 non et 8 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 3 : En vue des prochaines élections, nous souhaiterions que le préavis traitant du taux d'occupation et de la rémunération de notre exécutif soit traité avant le dépôt des listes.

Réponse : Le préavis relatif à la rémunération des autorités communales sera déposé, d'entente avec le Bureau du Conseil, au début de la prochaine législature.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marielle Kohli conteste la réponse de la Municipalité étant donné que ce sujet a été traité au Conseil communal de juin 2016 et c'est une décision qui doit être prise une fois par législature.

Mme la Conseillère Judith Warpelin précise qu'elle a obtenu la réponse concernant la rémunération, mais pas pour le taux d'occupation.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que la rémunération des autorités communales se traite une fois par législature et il laisse le soin à son successeur de traiter ce sujet pour la prochaine législature au premier Conseil communal de la nouvelle législature soit, septembre ou octobre 2021.

Mme la Conseillère Marielle Kohli estime que le taux d'occupation devrait être présenté à la fin d'une législature, car la Municipalité connaît exactement les besoins et le temps nécessaire pour la future législature.

M. le Conseiller Marc Mundler rappelle qu'entre juin 2016 et septembre 2021, il y a une législature qui n'a pas traité ce sujet comme le mentionne le règlement du Conseil communal et il se demande si le préavis a été traité correctement.

M. le Syndic Pierre Rochat estime que le préavis a été traité correctement étant donné que le règlement mentionne que ce sujet doit être traité une fois par législature sans préciser le moment exact.

Mme la Conseillère Anne Bielman pense que les nouveaux candidats doivent connaître le taux d'occupation avant les élections afin qu'ils puissent en discuter et prendre leur disposition avec leur employeur par exemple. Elle estime important et nécessaire que le taux d'occupation de la municipalité soit traité avant le début de la nouvelle législature.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que le taux d'occupation moyen était clairement défini dans le précédent préavis soit, 30 % pour les municipaux et 70 % pour le Syndic.

La discussion n'est plus demandée.

Par 19 oui, 28 non et 7 abstentions, la réponse de la Municipalité est refusée.

Voeu n° 4 : Afin de répondre au besoin d'enclassement scolaire, la commission souhaite que toutes les démarches soient entreprises pour favoriser un partenariat avec les écoles d'Ollon, d'étudier les modifications possibles de notre patrimoine immobilier et seulement en dernier lieu, d'envisager la construction d'un nouveau collège.

Réponse : La Municipalité prend note de ce voeu.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Michael Dupertuis précise que le Syndic l'avait informé lors d'une séance que des portakabin seraient mis en place pour accueillir les nouveaux élèves à la rentrée d'août. Cependant, il s'étonne qu'aucun préavis n'ait été déposé pour cette installation qui engendre quand même un certain coût et qu'aucun projet de construction de collège supplémentaire ne soit proposé vu le nombre d'élèves en constante augmentation.

M. le Conseiller Yves Cosandey explique que le but de la commission n'était pas de reporter des projets de construction, mais de trouver une solution pour un enclassement correct pour les élèves avec un éventuel partenariat avec la commune d'Ollon avant de construire un nouveau collège qui au fil des années se trouverait peut-être à moitié rempli.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl rappelle que le partenariat avec les écoles d'Ollon existe déjà.

Mme la Municipale Eliane Desarzens informe que le partenariat avec les écoles d'Ollon a été créé, car les écoles de Bex enregistraient une hausse des élèves tandis qu'Ollon avait une baisse des élèves. Elle rappelle aussi que certains élèves de Bex font des cours de piscine à la piscine d'Ollon grâce à

cette collaboration, mais elle ne sait pas si ce partenariat pourra se prolonger lorsque la commune d'Ollon disposera de nouvelles infrastructures dans quelques années. Elle se demande si la construction d'une piscine pour les élèves bellerins ne serait peut-être pas à étudier, mais ne veut pas précipiter les choses et préfère prendre le temps de réfléchir à la meilleure solution. Elle précise qu'un préavis n'a effectivement pas été déposé pour les portakabin vu le délai relativement court pour le dépôt du préavis et de la mise en place de ses derniers.

La discussion n'est plus demandée.

Par 34 oui, 14 non et 3 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 5 : Lors de la visite de notre Préfète, une suggestion d'organisation en binôme est souhaitée (président et secrétaire). Pouvez-vous envisager un soutien de telle manière pour la COGES ?

Réponse : Cet objet est du ressort exclusif du Conseil communal et plus particulièrement de son bureau. Cette proposition pourra être traitée dans le cadre du préavis relatif à la rémunération des autorités.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Étant donné que la discussion n'est pas demandée, ce voeu n'est pas soumis au vote. Mme la Présidente informe que le Bureau du Conseil a pris note de la demande de la commission de gestion va l'étudier prochainement.

Voeu n° 6 : Nous déplorons l'envoi toujours aussi tardif du rapport et des comptes pour finaliser nos rapports. La COGES demande à les obtenir dans le même délai que la COFIN.

Réponse : Comme cela a été exposé à Mme la Présidente de la Commission de gestion par lettre municipale du 26 janvier 2020, il n'est pas possible de donner suite au souhait de la commission de pouvoir travailler en amont du dépôt du rapport de gestion de la Municipalité, sur la base des rapports établis par les services dans le cadre de son élaboration. En effet, les éléments fournis par les services n'ont pas de caractère définitif et peuvent subir de nombreuses corrections avant l'adoption par la Municipalité du rapport définitif. La Municipalité rappelle que ce rapport n'est pas censé servir de base au travail de la commission de gestion. Celle-ci peut, en toute liberté, aborder les sujets qu'elle souhaite examiner dès la fin de l'exercice sous revue. Elle peut, par exemple, se baser sur le rapport de gestion de l'année précédente pour développer certains points, ou mener ses investigations sur des sujets qui n'y auraient pas été abordés. En fin de compte, le rapport de la Municipalité lui permet de communiquer au sujet de sa gestion, celui de la commission de gestion permet à cette dernière de faire part au Conseil de ses constatations quant à la gestion municipale, de poser des questions et de faire des propositions au Conseil communal. Ces deux rapports n'ont pas la même finalité et le fait que des sujets se recoupent n'a aucune importance. Pour terminer, le rapport 2019 a été communiqué dans le délai légal ordinaire, alors que celui-ci a été reporté de trois mois en raison de la pandémie de Coronavirus.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Annelise Cretton estime que la réponse de la Municipalité est en contradiction avec ce qui est mentionné dans le rapport de la COGES en page 2. En effet, la commission de gestion doit travailler sur la base du rapport de gestion de la Municipalité.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon précise que la COGES ne souhaite pas recevoir le rapport avant la fin de l'année, mais en même temps que la COFIN même si le rapport va subir quelques modifications.

M. le Syndic Pierre Rochat informe que la commission des finances reçoit les comptes trois semaines avant le rapport de gestion qui regroupe les renseignements de tous les services communaux. Ce rapport doit passer par plusieurs services et il ne souhaite pas transmettre un rapport qui va subir plusieurs modifications. Il rappelle également que le dit rapport est parvenu avant le 31 mai à la commission de gestion.

Mme la Conseillère Marielle Kohli précise que cette année le rapport de gestion de la Municipalité a été adressé dans le délai légal, mais la COGES n'a pas pu travailler sur cette base vu le délai qui lui est imparti pour la remise de son rapport.

La discussion n'est plus demandée.

Par 25 oui, 21 non et 5 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Observation n° 1 : Nous relevons ce qui suit dans les commentaires sur les résultats des comptes "ce résultat financier réjouissant nous a permis d'attribuer fr. 200'000.-- au fonds de réserve "investissements futurs" ainsi que fr. 60'000.-- au fonds "rénovations des bâtiments" et (conclusion) : "la crise sanitaire provoquée par le COVID-19 en ce début d'année 2020 risquera d'impacter les rentrées fiscales et autres recettes". Pourquoi ne pas attribuer ces montants à un fonds post COVID-19 en soutien aux commerces, entreprises et sociétés locales, sur l'exemple des différentes communes nous entourant ? par la distribution de bons ciblés pour notre population ?

Réponse : La Municipalité prend acte de cette observation, qui relève de la gestion courante et non de l'examen de l'exercice sous revue. Les éventuelles mesures nécessaires seront prises en temps utile et pourraient faire l'objet d'un préavis.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, cette observation n'est donc pas soumise au vote et est approuvée.

Observation n° 2 : La commission déplore l'inexistence de communication de notre exécutif pendant la pandémie à l'exception des mesures touchant les plus de 65 ans. Quelles sont les actions que la commune envisage d'entreprendre afin de soutenir son tissu économique et social ?

Réponse : La Municipalité prend acte de cette observation, qui relève de la gestion courante et non de l'examen de l'exercice sous revue. Elle relève toutefois que toute communication doit répondre à un besoin et avoir un but précis. Dans l'immédiat, elle n'entend pas prendre de mesures de type "arrosoir", mais elle répondra, en temps utile, à d'éventuels besoins clairement identifiés et susceptibles de bénéficier d'une aide communale utile et efficace.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Anne Bielman souhaite comprendre la différence entre prendre note et prendre acte. Elle comprend que si la Municipalité prend note, une suite favorable sera donnée au voeu ou à l'observation. Par contre, si la Municipalité prend acte c'est qu'il n'y aura pas de suite.

La discussion n'est plus demandée.

Par 28 oui, 10 non et 8 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Mme la Conseillère Judith Warpelin remercie tous les membres de la commission de gestion pour leur engagement et le travail fourni pendant toute l'année.

6.3 Examen des motions en suspens

Mme la Présidente rappelle la procédure appliquée. Elle prend la liste des motions et postulats en suspens dans l'ordre, lit l'intitulé et la conclusion et ouvre la discussion. Si la discussion n'est pas demandée, la réponse est considérée comme approuvée et n'est donc pas soumise au vote.

La liste des motions et postulats laissés en suspens est passée en revue :

Motion Marielle Kohli du 21 septembre 2011 intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie »

Comme déjà évoqué en 2019, la Municipalité ne cesse d'améliorer ses écopoints et va continuer ainsi petit à petit selon son budget. La mise en place de gastrovert private pour les déchets ménagers a pris un peu de retard. Néanmoins la Municipalité a validé au début de cette année la mise en place dans le village et les hameaux de 25 emplacements évolutifs de twins de gastrovert private. D'autre part, la Municipalité n'a pas constaté une évolution négative et l'explosion de déchetterie sauvage même si malheureusement le littering est en progression comme dans l'ensemble des communes bien ou mal équipées en déchetterie. Le ramassage du papier une fois par mois dans le village et la mise en place de containers pour les hameaux sont des plus et le tonnage est de 415 tonnes par an. Malheureusement si au début de la mise en place de ce ramassage le prix était de fr. 20.-- la tonne en notre faveur, aujourd'hui il est de fr. 40.-- la tonne à notre charge. Ce qui reste toutefois meilleur marché que le coût de fr. 110.-- la tonne pour les ordures ménagères. Dès lors et vu que l'évolution vers une déchetterie totalement indépendante de l'entreprise Thommen n'est pas à l'ordre du jour, la Municipalité vous propose de classer cette motion tout en vous assurant qu'elle suit attentivement la possibilité avec l'entreprise précitée d'améliorer la disposition de cette déchetterie.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marielle Kohli propose de refuser la réponse de la Municipalité tant que le problème de l'accès à la déchetterie ne sera pas réglé.

La discussion n'est plus demandée.

Par 13 oui, 32 non et 4 abstentions, le Conseil refuse de classer cette motion.

Postulat du parti Avançons du 29 octobre 2014 intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita »

La Municipalité a mis à l'enquête un projet qui a dû être modifié suite à des exigences des services du Canton. Il est bon de rappeler que nous sommes en pleine forêt et qu'en principe aucune construction n'est acceptée dans cette zone. Néanmoins, après discussion et modification, le projet municipal qui prévoit deux toilettes hommes, femmes et handicapés ainsi qu'un point d'eau extérieur, le tout relié

au réseau d'égout via les Plantex (propriété de l'Etat), est en bonne voie de réalisation pour l'année 2020.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Michel Croset propose de refuser le classement du postulat étant donné que le projet municipal est en cours de réalisation.

La discussion n'est plus demandée.

Par 23 oui, 27 non et 2 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Postulat du parti Avançons du 25 octobre 2017 intitulé « Concept de nos besoins scolaires »

La commission a poursuivi son étude. Au vu de l'évolution démographique actuelle, elle est arrivée à la conclusion que cinq portakabin devaient être posés dans les préaux primaire et secondaire pour la rentrée scolaire 2020. Elle examine les diverses possibilités de construire de nouvelles classes, dans le cas où l'évolution continuerait à la hausse.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marielle Kohli estime qu'au vu de l'évolution démographique actuelle la Municipalité pourrait informer le Conseil communal une fois par année sur l'avancement de cette étude. Elle prie également Mme la Municipale Eliane Desarzens d'informer les membres lors du prochain Conseil communal sur les coûts définitifs de l'installation de ces portakabin.

La discussion n'est plus demandée.

Postulat du parti Avançons du 6 décembre 2017 intitulé « Circulation responsable et "mobilité douce" pour tous dans notre village de Bex »

La Municipalité a mandaté une entreprise pour, dans un premier temps, contrôler que les trottoirs soient bien abaissés au droit des passages piétons. L'éclairage aux normes de ces passages piétons est en cours d'étude et sera normalisé dans la mesure des possibilités budgétaires. Un bureau spécialisé a été chargé d'étudier la circulation et les solutions appropriées pour sécuriser les piétons dans le secteur Magny - Cotterd - Alex - Stand. Des cheminements piétonniers sont en cours de réalisation le long des routes de Massongex et des Mines-de-Sel. L'amélioration de la mobilité des piétons et des cycles, notamment par la création de trottoirs, reste un souci constant de la Municipalité.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Xavier Noël a appris avec une certaine satisfaction qu'un bureau spécialisé a été mandaté pour étudier ce sujet et souhaiterait que les résultats de cette étude soient communiqués aux membres du Conseil. La demande initiale de ce postulat étant de concevoir un plan de mobilité douce, il a le sentiment que le dossier n'a pas été envisagé dans sa globalité pour la mise en œuvre d'un tel concept. Il rappelle que le Canton de Vaud encourage et soutient fortement les communes pour de telles démarches et souhaite que ce postulat reste ouvert.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl signale que les habitants des Posses seraient également intéressés par la mise en place d'un plan de mobilité douce.

La discussion n'est plus demandée.

À l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Postulat Eric Maendly du 16 mai 2018 intitulé « Pour un complément d'éclairage public au hameau des Dévens »

Aucune étude dans ce quartier n'a été entreprise pour l'heure. Par contre, les essais effectués avec des candélabres avec radars intégrés, dont l'évolution est constante, permettent désormais d'envisager la pose de tels candélabres dans les secteurs mentionnés par le motionnaire, ce qui permettrait de conjuguer sécurité et économies d'énergie. La Municipalité entreprendra une étude en fonction des possibilités budgétaires et en tenant compte des autres urgences (mise aux normes des passages piétons) dans les prochaines années.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Eric Maendly remercie la Municipalité d'avoir pris son postulat en considération.

La discussion n'est plus demandée.

Motion du parti PLR du 27 juin 2018 intitulée « Les forêts de châtaigniers, une culture ... »

En 2019, la Municipalité a clôturé ses forêts de châtaigniers de la colline de Chiètres et délivré des autorisations de récolter une quantité modeste aux habitants bellerins qui en ont fait la demande. Près de huitante autorisations ont été établies. Avec l'acquisition d'une nouvelle parcelle suite au remaniement parcellaire viticole du Montet, la Municipalité va mettre ses parcelles à ban en automne, comme le permet désormais le nouveau règlement de police, et poser des panneaux avec son service forestier au début des récoltes et aux accès de toutes ses forêts de châtaignes.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Echenard est partiellement satisfait de la réponse de la Municipalité. En effet, la motion demandait qu'un règlement communal soit rédigé pour fixer les modalités de récolte dans les forêts communales et il ne lui semble pas qu'un tel règlement soit en place. Il ne souhaite donc pas que cette motion soit classée.

La discussion n'est plus demandée.

Par 12 oui, 32 non et 6 abstentions, le Conseil refuse de classer cette motion.

Motion du parti PLR du 5 décembre 2018 intitulée « Emoluments équitables »

Le projet de préavis a été soumis au Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable. Dès son retour du SDT, la Municipalité soumettra le préavis au Conseil communal..

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le développement de la Municipalité n'est donc pas soumis au vote et le classement de cette motion est approuvé.

Postulat du parti PLR du 5 décembre 2018 intitulé « Pour une Place du Marché accueillante et vivante »

Les commissions d'urbanisme et de circulation ont été consultées. Sur la base de ces discussions et réflexions, le service technique communal a élaboré un avant-projet qui a été soumis à la plupart des riverains. Les discussions se poursuivent, notamment avec les TPC. Le préavis devrait être soumis au Conseil communal en automne 2020, après consultation des instances cantonales.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le développement de la Municipalité n'est donc pas soumis au vote et il est approuvé.

Postulat du parti Avançons du 26 juin 2019 intitulé « Postulat pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex »

La Municipalité a mandaté le bureau Navitas Consilium SA de Martigny pour élaborer le Plan directeur des énergies de Bex. Cette étude sera terminée en été 2020 et sera intégrée dans le Plan d'action Cité de l'énergie 2019 - 2023.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Marc Thévenaz propose d'attendre le résultat de l'étude avant le classement de ce postulat.

La discussion n'est plus demandée.

Par 16 oui, 31 non et 3 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Postulat du parti Avançons du 20 mars 2019 intitulé « Postulat visant à l'étude de l'implantation d'une maison de la santé à Bex »

Lors de sa séance du 11 février 2019, la Municipalité recevait MM. Philippe Grobéty et Thierry Michel, respectivement président des Maisons de retraite du district d'Aigle et directeur de l'EMS Grande Fontaine à Bex, pour la présentation du projet de transformation de cet établissement. En effet, l'Etat de Vaud a admis dans son programme d'investissements 2019 - 2024 que la capacité d'accueil de l'EMS de Bex passe de 100 à 120 lits dont pratiquement le 90 % sous forme de chambre à un seul lit et avec sanitaires. À cette occasion, soit avant ce postulat déposé le 20 mars 2019, l'objet relevé avec pertinence par le parti « Avançon » a été abordé et, à la question de savoir si des locaux réservés à des médecins y étaient prévus, la réponse fut OUI. En été 2019, nous avons transmis les questions posées par le postulant à M. Thierry Michel qui nous a confirmé que le projet comporterait des locaux à louer à des professionnels du monde de la santé (médecins, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.) et qu'au moment opportun, il n'hésiterait pas à faire appel à la commune, si besoin était, pour récolter un maximum d'informations à ce sujet. Le 29 janvier 2020, MM. Grobéty et Michel, accompagnés par l'architecte mandaté pour le concours et un représentant du Canton, sont venus à l'EMS de Bex présenter à tous les habitants du quartier le calendrier du programme qui prévoit la construction d'un nouveau bâtiment et à terme la démolition de l'existant dont la transformation serait pratiquement aussi coûteuse et ne permettrait pas le maintien des pensionnaires durant les travaux. Le concours d'architecture sera lancé d'ici l'été 2020. Un membre de l'exécutif a été invité à faire partie du comité d'appréciation des projets.

Au vu du suivi de ce programme, dont un des aspects répond pleinement au souci soulevé par le postulat, la Municipalité propose de le classer.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller David Fankhauser est satisfait de savoir qu'une étude est en cours, mais propose malgré tout d'attendre le résultat de ce projet avant de classer ce postulat. Il souhaite savoir si un cahier des charges a été établi suite au lancement du concours pour ce projet et qui a été nommé à l'exécutif pour faire partie du comité.

M. le Municipal Alberto Cherubini répond qu'il a été nommé pour représenter la Municipalité dans ce projet et que le cahier des charges lui a été transmis.

La discussion n'est plus demandée.

Par 20 oui, 27 non et 4 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Motion du parti PLR du 6 novembre 2019 intitulée « Conservation du patrimoine »

Deux entreprises conseillées par la division monuments et sites de la Direction générale de l'immobilier et du patrimoine ont été mandatées pour l'étude de la réfection des crépis et des éléments en pierre de taille.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le développement de la Municipalité n'est donc pas soumis au vote et il est approuvé.

Postulat des partis Ouverture, PLR et Socialiste du 6 novembre 2019 intitulé « Soutenons nos ménages et entreprises engagés dans la transition énergétique »

Le projet d'étude pour introduire une taxe communale sur la consommation de l'électricité a été intégré au Plan d'action Cité de l'énergie 2019 - 2023

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Michael Dupertuis précise que l'objectif de ce postulat n'était pas l'introduction d'une taxe communale, mais un soutien aux particuliers et entreprises qui font un pas vers le développement durable.

La liste des motions et postulats est terminée et Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion.

Mme la Conseillère Annelise Cretton félicite et remercie la Municipalité pour le rapport de gestion et signale deux erreurs. A la page 16, la différence des travaux de génie civil est de fr. 206'713.45 au lieu de fr. 20'713.45 et à la page 18, le nom d'un membre de la commission dialogue-requérants d'asile est à modifier. Il s'agit de Dolores Barbaro-Polo Dolores et non Bardaro-Polo.

M. le Conseiller François Meili précise que la société Meili en liquidation est la société A. Meili S.A. Il est toutefois surpris que la date de la liquidation soit communiquée et se demande la pertinence de ce genre de remarque dans le rapport de gestion.

Mme la Conseillère Carole Guérin estime que le chapitre relatif au service du feu est compliqué à comprendre pour des personnes qui ne connaissent pas le sujet et souhaite qu'il soit rédigé différemment les prochaines années.

6.4 Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2019 est lu par M. le Conseiller Michael Dupertuis.

Mme la Présidente propose de donner lecture des comptes page par page et s'il y a une remarque elle donnera la parole au rapporteur de la commission des finances puis aux membres présents.

Chapitre 1 Administration générale

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Mme la Conseillère Annelise Cretton souhaite savoir à quoi correspond le montant du compte 152.3170.004 « Charte d'amitié Draguignan » étant donné que le budget 2019 ne prévoit pas de dépenses.

M. le Syndic Pierre Rochat précise qu'il s'agit de frais de réception, car il existe une charte d'amitié avec cette association.

Chapitre 2 Finances

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Mme la Conseillère Marielle Kohli souhaite avoir des informations complémentaires sur le compte 400.3011 qui est relativement bas par rapport au budget et au compte de l'année précédente et sur le compte 420.3003 qui est largement plus haut qu'estimé.

M. le Syndic Pierre Rochat pense qu'une partie des charges prévues dans le compte 400.3011 a été comptabilisée dans un autre compte. Pour le compte 420.3003, il rappelle que le budget a été établi avant le bouclage des comptes 2018. Il explique aussi que le tarif des jetons de présence a été modifié en cours d'année ce qui explique que le budget a été largement dépassé.

M. le Conseiller Marc Mundler demande si la désherbeuse à gouttelettes d'eau chaude a été achetée en vue de remplacer définitivement l'usage du glyphosate.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon demande si le prix de l'essence a autant augmenté ou si un autre élément pourrait expliquer l'augmentation du compte 430.3155.009.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz répond à M. le Conseiller Marc Mundler que l'usage du glyphosate ne peut pas être totalement supprimé, mais cette nouvelle machine permet de diminuer fortement l'usage d'herbicide. En ce qui concerne le compte 430.3155.009, l'augmentation est peut-être due à l'acquisition d'un engin spécial qui a été intégré dans ce compte et a des fauchages supplémentaires qui nécessitent une quantité d'essence assez importante. Cependant, il précise qu'il va surveiller ce compte afin de pouvoir expliquer cette augmentation.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Bien que le budget ait été sous-estimé pour le compte 501.3141.506, M. le Conseiller Eric Maendly souhaite avoir des détails sur les frais facturés par la paroisse catholique et s'ils seront réguliers.

Mme la Conseillère Marielle Kohli demande des explications sur le changement de présentation qui engendre des différences entre le budget et les comptes et qui n'est pas agréable à lire.

Mme la Municipale Eliane Desarzens explique qu'avec la nouvelle comptabilité analytique les chiffres sont ventilés différemment et c'est pour cette raison qu'il y a autant de différence entre le budget et les comptes. En ce qui concerne les frais de la paroisse catholique, elle admet que le montant est élevé et informe l'assemblée qu'un entretien entre la bourse communale et le représentant de la paroisse est prévu pour discuter de cette augmentation.

Chapitre 6 Police

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Mme la Conseillère Annelise Cretton trouve les frais d'inhumations relativement élevés et souhaite des explications.

M. le Syndic Pierre Rochat constate que les frais d'inhumation sont de plus en plus souvent à la charge de la commune, les personnes n'ayant pas les moyens financiers pour assumer tous les frais liés à un enterrement.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Aucune remarque pour ce chapitre.

Chapitre 8 Services industriels

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

Pages 62 à 80 Tableau des comptes bâtiments

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les remarques de la commission des finances.

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

6.5 Approbation de la gestion et des comptes

Les comptes et la gestion 2019 sont acceptés à l'unanimité.

7. Nomination du Bureau du Conseil pour 2020 - 2021

7.1 Du (de la) Président(e)

Mme la Conseillère Sylvianne Zuber (SOC) est élue par acclamation.

7.2 Du (de la) 1er vice-président(e)

M. le Conseiller Olivier Rouvé (PLR) est élu par acclamation.

7.3 Du (de la) 2^{ème} vice-président(e)

M. le Conseiller Baptiste Guérin (UDC) est élu par acclamation.

7.4 Des scrutateurs

Mme la Conseillère Odette Dupont Bonvin (AV) et M. le Conseiller Eric Maendly (OUV) sont élus par acclamation.

7.5 Des scrutateurs suppléants

Mmes les Conseillères Valentine Moreillon (AV) et Anne Bielman (OUV) sont élues par acclamation.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Daniel Hediger a obtenu des renseignements concernant la gestion des infractions liées aux déchets et explique les procédures mises en place par les communes de Bex, Ollon et Aigle. Il informe également que le plan ORCA a pris fin le 19 juin 2020, mais que 4 corps de police cantonale du canton ont décidé de continuer la collaboration qui est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. Et pour finir, il donne quelques informations sur les deux manifestations sportives qui sont organisées sur la commune à savoir, le Montreux Trail Festival qui se déroulera le 24 juillet 2020 ainsi qu'un cross organisé avec les sociétés locales bellerines et les écoles qui aura lieu le 3 octobre 2020.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz informe que des tests vont être effectués pour savoir si le moustique tigre est présent sur la commune de Bex suite à la découverte de la présence de cet insecte à Monthey.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni explique que des travaux supplémentaires incluant une gestion de distribution électrique à Solalex doivent être effectués immédiatement et demande un accord de principe pour ces travaux en précisant qu'un préavis complémentaire est en cours d'élaboration. D'autre part, il donne des explications sur la balade des Fontaines qui est un parcours récemment créé permettant de se balader dans la commune en découvrant une vingtaine de fontaines.

Mme la Municipale Eliane Desarzens précise que la nouvelle directrice de l'école primaire et secondaire est Madame Claire Bertolini.

9. Vœux et demandes de renseignements

9.1 Vœux et demandes

M. le Conseiller Christoph Roesler rappelle que certaines pierres tombales sont de travers et estime que ces dernières devraient être redressées.

Mme la Conseillère Anne Bielman demande où sont installés les nichoirs qui avaient été demandés par la commission ordinaire désignée d'étudier le préavis concernant la réfection d'un mur de soutènement dans le hameau du Chêne. De plus, elle demande à M. le Municipal Emmanuel Capancioni s'il a un stock de brochures sur les deux parcours qui ont été faites par la commission culturelle.

Mme la Conseillère Carole Guérin souhaite que les documents liés à la Séance du Conseil communal (rapports des commissions, motions, interpellations, etc.) soient envoyés par mail le lundi à tous les membres du Conseil communal par le greffe municipal afin de simplifier la préparation de la séance.

Elle souhaite également que le Bureau du Conseil étudie la possibilité d'introduire le vote électronique. Et pour finir, elle précise qu'elle apprécie les conditions agréables de travail des séances qui se déroulent à la Grande Salle du Parc, surtout en temps de canicule.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon aimerait connaître l'avancement des travaux de l'Eglise Catholique.

Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert dépose une résolution pour le versement des indemnités de cette année des conseillères et conseillers communaux sous forme de bons, à faire valoir auprès des commerçants et restaurateurs bellerins.

M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz demande qu'un entretien des extérieurs de la chapelle des Plans-sur-Bex soit prévu et il félicite la personne qui s'occupe du Chalet de l'Arbalesse car l'endroit est magnifique.

M. le Conseiller Pierre Echenard remercie M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz d'avoir enlevé le lierre contre la façade de la chapelle Nagelin et souhaite avoir des informations sur les aménagements prévus pour le couvert de l'Ancien Stand de Vauvrisse.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl demande si les infrastructures de récolte des déchets vont être améliorées dans les hameaux. De plus, il rappelle que Les Posses est un hameau classé historique et demande de ce fait, s'il est possible de faire pression sur Swisscom et les FMA afin d'enterrer les câbles électriques. Et finalement, il demande ce qui va finalement être réalisé pour la barrière qui monte à la gare.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès a constaté de nombreux véhicules à la route de Vannel roulant relativement vite et il demande ce qui peut être entrepris pour que les automobilistes roulent plus lentement.

M. le Conseiller Michael Dupertuis félicite M. le Municipal Emmanuel Capancioni pour le travail effectué pour le projet de la gestion de distribution électrique à Solalex et souhaite avoir des informations sur la séance que M. le Syndic Pierre Rochat a eue concernant la reprise du journal « le Régional ».

Mme la Présidente demande aux membres de voter suite au dépôt de la résolution de Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert. La résolution est soutenue par une grande partie du Conseil et une réponse complète sera donnée ultérieurement par le Bureau du Conseil.

Le Bureau du Conseil discutera avec la secrétaire du Conseil communal afin de trouver la meilleure solution pour l'obtention des documents avant la séance et s'informerera prochainement des possibilités du vote électronique après discussion avec la Municipalité.

9.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Rochat répond à M. le Conseiller Michael Dupertuis qu'actuellement aucune décision n'a encore été prise pour la reprise du journal « le Régional », mais une décision devrait être prise prochainement.

M. le Municipal Daniel Hediger précise que certaines tombes ont déjà été redressées par un professionnel en accord avec les familles, la moitié des frais étant à la charge de ces dernières. Le problème de vitesse relevé par M. le Conseiller Pierre Athanasiadès est connu et il va se renseigner sur les mesures possibles à mettre en place.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni n'a quasiment plus de brochures dont Mme la Conseillère Anne Bielman a parlé, mais pense qu'il y en aurait peut-être à l'office du tourisme et transmet les félicitations de M. le Conseiller Michael Dupertuis au service technique qui a fourni le plus gros du travail dans le projet de la gestion de distribution électrique à Solalex.

Mme la Municipale Eliane Desarzens répond que les travaux de l'Eglise Catholique ont été interrompus à cause de la crise sanitaire, mais viennent de reprendre. Cependant, l'inauguration ne pourra peut-être pas avoir lieu en septembre comme annoncé.

M. le Municipal Alberto Cherubini rappelle que pour toutes les modifications qui doivent être effectuées dans un hameau classé, les demandes doivent passer par le canton.

M. le Municipal Jean-François Cossetto transmettra les félicitations pour l'entretien du Chalet de l'Arbaleste et il rappelle à M. le Conseiller Pierre Echenard que les aménagements prévus pour le couvert de l'Ancien Stand de Vauvrisse ont été étudiés par différents corps de métiers.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz va se renseigner sur l'installation des nichoirs. Il transmet à son service des travaux la demande de M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz pour l'entretien extérieur de la chapelle des Plans-sur-Bex. Il confirme à M. le Conseiller Pierre Echenard que les travaux d'entretien de la chapelle Nagelin ont été effectués le jour de la séance. Et pour finir, il informe que l'entreprise mandatée pour la barrière des Posses a pris du retard dans l'exécution de ces mandats suite à la crise sanitaire et va se renseigner sur les améliorations possibles pour l'écopoint des Posses.

Mme la Présidente est remerciée pour son année de présidence par Mme la Conseillère Sylvianne Zuber et MM. les conseillers Philippe Sarda, Marc Mundler et David Fankhauser.

M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz félicite Mme la Conseillère Sylvianne Zuber pour son élection et son engagement.

Mme la Conseillère Circé Fuchs souhaite faire un discours pour la fin de son année de présidence. Elle le fait en chantant sous les applaudissements des membres présents.

La séance est levée à 23h47.


Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Circé Fuchs

La secrétaire :



Coralie Schopfer